



Réalisation d'une étude « Hydrologie, Milieux, Usages, Climat (HMUC) sur le territoire SAGE Scarpe Aval

COMMISSION THEMATIQUE n°1 DU 12 FEVRIER 2026

OJBET : REUNION DE PHASE 0

Lieu : BELLAING (59 064)

Présents :

NOM	Prénom	Représentant la STRUCTURE	EMARGEMENT
BOULANT	Florian	Sous-Préfecture de Valenciennes Bureau du Développement territorial	Excusé
BOUREL	Edith	Mairie de Râches - Douaisis Agglo	Excusée
CADIX	Catherine	SCoT Grand Douaisis	Présente
CANLERS	Olivier	DREAL Hauts-de-France	Excusé
CARDOT	Olivier	Cœur d'Ostrevent Agglo	Présent
CARON	Audrey	Douaisis Agglo	Excusée
COLLOT	Charlotte	ANTEA Group	Présente
DALY	Jean-François	Mairie de Erre - Cœur d'Ostrevent Agglo	Présent
DEBRABANT	Nicolas	Chambre d'Agriculture	Présent
DELMOTTE	Jacques	Mairie de Mouchin - CC Pévèle Carembault	Excusé
DELQUIGNIES	Sébastien	CCI Grand Hainaut	Excusé
DESCAMPS	François-Hubert	SMAPI - Mairie de Moncheaux - CCPC	Présent
DUPONT	Michel	Président de la Commission SCoT Lille Métropole	Présent
EVERWYN	Marie	DDTM 59	Excusée
FALIH	Sarah	ARS	Présente
FLAMENG	Georges	SYMEA	Excusé
FLEURQUIN	Coralie	CU d'Arras	Présent
FLORIN	Alexandra	Agence de l'eau Artois Picardie	Excusée
FONTAINE	Jean-Paul	Mairie de Lallaing - Douaisis Agglo Président de la CLE du SAGE Scarpe aval	Présent
GONDY	Élisabeth	SM du PNR Scarpe-Escout - Région Hauts-de-France	Présente
GRUSZECKI	Pierre	Fédération départementale de pêche du Nord	Présent

NOM	Prénom	Représentant la STRUCTURE	EMARGEMENT
KRAWCZYK	Marie	Douaisis Agglo	Présente
LAFONTAINE	Adeline	PNR Scarpe-Escaut	Présente
LAMÉ	Bruno	PNR Scarpe-Escaut	Présent
LECLAIRE	Mélanie	DRAAF HDF	Excusée
LEGRAND	Jean-Claude	Nord Nature Environnement	Présent
LESUR	Simon	SM du PNR Scarpe-Escaut - Mairie de Flines lez Râches	Présent
MARCHAL	Rémy	ANTEA Group	Présent
MARCHIONI	Hugo	DREAL Hauts-de-France	Présent
PACHECO	Maina	Agence de l'eau Artois Picardie (stagiaire)	Présente
PICKAERT	Ludivine	NOREADE SIDEN SIAN	Présente
QUAGHEBEUR	Sylvain	SMAPI	Présent
RAOULT	Paul	Président du SIDEN-SIAN-Noréade	Présent
SIX	Alain	UFC Que choisir	Présent
VALLÉE	Karine	Agence de l'eau Artois Picardie	Présente
VAN POUCKE	Didier	Association des Sauvaginiers de la Vallée de la Scarpe	Présent
VERHAEGHE	Frédéric	CAVM	Présent
WEISS	Denis	CCI Grand Hainaut	Présent
ZINGRAFF	Raymond	CAVM Cycle de l'Eau - Mairie d'Aubry du Hainaut	Excusé

Support de présentation : transmis en PJ du mail.

Principaux éléments présentés et remarques associées :

I. INTRODUCTION

Michel Dupont, Vice-président de la CLE du SAGE Scarpe Aval ouvre la réunion.

Il précise que la phase opérationnelle de l'étude HMUC a débuté il y a quelques mois après 1 an de discussions.

La réunion de ce jour fait l'état de la fin de phase 0 pour rebondir ensuite sur la phase 1 de l'étude. La réglementation et la politique évolue, nous sommes actuellement dans l'attente d'un moratoire sur l'eau vis-à-vis de l'agriculture. Le préfet du PAS DE CALAIS a transmis aux présidents de CLE des consignes. Nous n'avons à ce jour rien reçu de la préfecture du Nord.

Nicolas Debrabant, élu de la Chambre d'Agriculture indique qu'en bureau de chambre, la question s'est posée de continuer ou non les études HMUC en attendant le moratoire.

Il précise que la chambre d'agriculture est là pour accompagner cette étude.

Le bureau de chambre demande de continuer les études mais de ne pas prendre de décisions avant le moratoire agricole.

Les dates du moratoire sont les suivantes :

- Début des 1^{ères} consultations le 16 mars
- Vote début juillet

Jean-Paul Fontaine, Président de la CLE du SAGE Scarpe aval, précise qu'il faut faire attention aux différents sujets concernant la gestion de l'eau, ainsi on distingue :

- La connaissance = étude technique telle que la présente étude HMUC ;

- Le positionnement des CLE par usage qui se fera suite à l'étude technique ;
- Les sujets politiques, notamment pour les agriculteurs.

Cette étude est nécessaire pour avoir les connaissances nécessaires sur le territoire. Au regard du travail déjà effectué par le BRGM et de l'argent public investi dans ces études, il semble nécessaire d'aller au bout de l'étude. Quand les services de l'Etat seront prêts à appliquer la réglementation, les résultats techniques de l'étude HMUC pourront permettre d'alimenter les décisions des CLE.

Il ne faut pas prendre d'engagement sur la suite de l'étude mais il est nécessaire d'attendre une stabilité politique avant de prendre certaines décisions.

Il précise que la CLE est un lieu de discussions, il est possible de donner son avis.

Intervention de Nicolas Debrabant, élu de la Chambre d'Agriculture : on déroule le dossier et au moment de prendre des décisions, on verra le retour du moratoire.

II. PRESENTATION PAR LE BUREAU D'ETUDES ANTEA GROUP

Rémy Marchal, en charge de l'étude HMUC chez AnteaGroup présente les éléments suivants :

- Présentation du contexte de la mise en place de l'étude
- HMUC, c'est quoi ?
- HMUC sur le bassin versant Scarpe Aval
- Perspectives et réflexions
- Calendrier

Ces éléments sont détaillés en pages 1 à 51 du support de présentation utilisé.

Volet hydrologie/hydrogéologie et mise en place la gestion quantitative (pages 11 à 22)

- **Question de Jean-Paul Fontaine, Président de la CLE du SAGE Scarpe aval : Est-ce que le périmètre du SAGE va être sectorisé ? Car il existe des différences hydrologiques/hydrogéologiques à l'échelle du SAGE ?**

Réponse d'Antea Group : Oui, le territoire du SAGE sera découpé en unités de gestion. Chaque unité aura ses spécificités hydrologiques et hydrogéologiques. Ce qui ne veut pas dire que deux unités différentes seront forcément différentes sur ces aspects, car la sectorisation pourra aussi s'appuyer sur d'autres critères : enjeux environnementaux, prélèvements. Chaque unité sera étudiée indépendamment pour les volets H, M, U et C et disposera à la fin de l'étude d'un volume prélevable.

Remarque de Jean-Paul Fontaine, Président de la CLE du SAGE Scarpe aval : Il y aura donc des discussions pour présenter aux usagers la raison de ce découpage et les différences entre les unités de gestion.

Remarque de Coralie Fleurquin, SAGE Scarpe Amont : L'application de la réglementation par unité de gestion est déjà connue sur des territoires voisins. Par exemple, sur le territoire du SAGE de la Scarpe Amont, il existe des règles de gestion des eaux qui diffèrent à l'échelle du SAGE entre la ressource en eau superficielle et souterraine.

Remarque de Jean-Paul Fontaine, Président de la CLE du SAGE Scarpe aval : Il faut être prudent pour la prise en compte des annonces politiques.

Remarque d'Hugo Marchioni, DREAL : L'objectif est de regarder assez finement ce qui se passe sur les territoires afin de pouvoir appliquer la politique ensuite, notamment les plans d'actions pour agir sur les territoires selon la ressource disponible.

- **Question de Jean-Paul Fontaine, Président de la CLE du SAGE Scarpe aval :** Est-ce que sur les accords de principes il est inscrit « sous réserve disponible » ?

Réponse de Karine Vallée, AEAP : Dans les futurs SDAGE ce point sera pris en compte.

- **Remarque :** Le canal de la Scarpe présente des fuites.

Volet milieux (pages 23 à 28)

- **Question de Karine Vallée, AEAP :** Est-ce que des données supplémentaires seront acquises pour le volet milieux ?

Réponse d'AnteaGroup : Oui, dans le cadre de la définition des débits écologiques, il est prévu que des données seront acquises.

Des propositions pourront également être effectuées par Antea. Il est en effet rappelé que cette phase 0, compte-tenu du contexte, pose la question des valeurs objectifs qui seront visés : débits ou piézométries objectifs. Il est possible que certaines unités de gestion ne fassent pas l'objet d'une définition de débits écologiques.

Risque de pollution lié aux unités de méthanisation

- **Question :** Au niveau des projets du territoire, est-ce qu'il est prévu la gestion des accidents des unités de méthanisation qui pourraient polluer les rivières/nappes ?

Réponse d'Hugo Marchioni, DREAL : On rentre dans un autre système de procédures, à savoir les ICPE qui encadrent les projets avec l'établissement d'une étude d'impact. Les mesures sont prises en comptes pour éviter le risque de pollution.

Cet aspect n'est pas traité dans le cadre des études HMUC. Il relève des procédures des services de l'Etat lors de la création des projets.

Rôle des études HMUC sur les projets du territoire

- **Question de Jean-Paul Fontaine, Président de la CLE du SAGE Scarpe aval:** Sur les projets annoncés par M. le Préfet, est-ce que les services de l'Etat attendent des résultats de l'étude HMUC ?

Réponse d'Hugo Marchioni, DREAL : Oui, pour l'amélioration des connaissances, l'étude HMUC est importante et apportera des éléments techniques aux services de l'Etat.

Risque de pollutions liée aux conditions climatiques

- **Question :** Sur le territoire du SAGE, les lieux de baignade sont de plus en plus interdits à cause d'une bactérie (cyanobactérie), est-ce qu'il existe un suivi ?

Réponse d'Antea Group : Les usages liés à l'eau seront étudiés dans le cadre de l'étude pour les aspects quantitatifs. Si l'origine de la pollution est qualitative, l'étude HMUC ne traitera pas directement cette thématique. D'autres études pourront prendre en compte cet enjeu.

- **Question/intervention : Comment limiter l'évaporation et le développement de bactérie sur les plans d'eau ?**

Réponse : Des moyens techniques existent, comme des panneaux photovoltaïques. Ce sujet pourra être abordé dans les plans d'actions.

- **Intervention de Pierre Gruszecki, Fédération de pêche :** Le développement des cyanobactéries est dû à la luminosité, des précautions sont prises pour que les pêcheurs ne mangent pas les poissons et que la baignade soit interdite.

Qualité de l'eau

- **Intervention de Jean-Paul Fontaine, Président de la CLE du SAGE Scarpe aval:** Il est nécessaire de renforcer la communication sur les problèmes liés à la qualité de l'eau. En effet, la qualité et la quantité de l'eau sont liées.

Intervention de Ludivine Pickaert, Noréade : La qualité de l'eau est à prendre en compte dans l'établissement des volumes prélevables. Par exemple la nappe des sables n'est pas d'une qualité suffisante pour être exploitée pour l'eau potable. A l'inverse, la nappe de la craie tire sa bonne qualité de son caractère captif. La perte de ce caractère captif (en cas de pompage trop important) pourrait induire une dégradation de sa qualité.

Utilisation de l'eau (page 31)

- **Question : Est-il possible de récupérer l'eau des carrières pour le monde agricole (irrigation) ?**

Réponse de Karine Vallée, AEAP : Cela pourra faire l'objet de propositions dans le cadre d'un plan d'actions en fin d'étude.

Réponse d'Antea Group : Il conviendra aussi d'établir si cette eau alimente ou non actuellement les cours d'eau ou les nappes souterraines.

Sectorisation (pages 35 à 48)

- **Question : Si on s'oriente sur une piézométrie d'objectifs est-ce que cela veut dire qu'il y aura un suivi pour chaque nappe ?**

Réponse d'AnteaGroup : Oui, pour les unités de gestion qui seraient concernées, c'est ce qui est envisagé. En outre, le choix de traiter une unité de gestion avec une piézométrie objectif suppose qu'elle soit déjà à minima suivie (calage du modèle notamment).

- **Intervention d'Adeline Lafontaine, PNRSE :** La présence du CARE (Contrat d'Action pour la Ressource en Eau) au Sud du territoire du SAGE Scarpe Aval se justifie car la nappe est affleurante et vulnérable sur ce secteur.
- **Remarque de Nicolas Debrabant, élu de la Chambre d'Agriculture :** Le drainage a un effet éponge et c'est un élément essentiel pour pouvoir travailler les terres dans le secteur et pour faire vivre les entreprises agricoles.

Réponse d'Antea Group : l'enjeu de l'étude est de disposer d'un socle de connaissances. Elle doit objectiver la connaissance du besoin des milieux à préserver, et des besoins du territoire en termes d'activité, et évalue dans quelle mesure les prélèvements actuels (y compris drainage) ou futur permettent de répondre ou non aux besoins des milieux. Les pratiques existantes sur le territoire et la manière dont on souhaite ou non les adapter seront des sujets qui pourront être abordés suite à l'étude HMUC dans le cadre de la proposition du plan d'actions.

- **Question/intervention de Coralie Fleurquin, SAGE Scarpe Amont :** interrogation sur le sous découpage du territoire. Sur le territoire Scarpe Amont, il y a plusieurs territoires mais le cumul des unités de gestion sera fait au global à l'échelle des masses d'eau.

Réponse de Karine Vallée, AEAP : Sur le territoire Scarpe Aval, les prélèvements se font essentiellement sur la nappe de la craie captive.

Réponse d'Antea Group : le nombre d'unité de gestion proposé permet d'aller plus précisément dans le détail pour l'étude et l'analyse. Pour la phase décisionnelle, le nombre d'unités pourra être diminué et celles-ci pourront être regroupées. Ce regroupement peut être envisagé pour la nappe de la craie. En revanche, le cumul ne pourra concerner qu'une seule et même masse d'eau (pas de cumul de volume prélevable dans la nappe superficielle et dans la nappe de la craie).

Prise en compte du changement climatique et modèle hydrogéologique (page 33)

- **Question de Jean-Paul Fontaine, Président de la CLE du SAGE Scarpe aval :** Est-ce que les résultats de l'étude prendront en compte le changement climatique ?

Réponse d'Antea Group : Le volet C « Climat » de l'étude est justement là pour pouvoir projeter l'analyse à horizon futur. Le but est bien, à la fin de l'étude, de pouvoir disposer de volumes prélevables pour l'état factuel, et pour les horizons futurs. De plus, les études HMUC sont théoriquement révisées tous les 6 ans, ce qui permet une actualisation des données.

Précisions apportées par Karine Vallée, AEAP : Le modèle hydrogéologique de l'étude réalisé par le BRGM sera couplé aux données climatiques. Ce travail est fait en lien avec l'AEAP. Le modèle global à l'échelle Artois-Picardie est affiné à l'échelle de chaque territoire de SAGE pour simuler des scénarios d'usages climatiques prévisionnels. Les trajectoires de prélèvements seront livrées dans le cadre de l'étude HMUC.

L'objectif de l'AEAP est de conserver une homogénéité à l'échelle du bassin Artois/Picardie pour les 15 bassins versants sur les propositions de scénarios.

Pour l'intégration des données du changement climatique, il est prévu l'utilisation des 4 narratifs d'Explore 2.

- **Question de Nicolas Debrabant, élu de la Chambre d'Agriculture :** Dans les études, est-ce que les retenues d'eau seront prises en compte avec le changement climatique ? Comment maintenir l'eau sur le territoire ?

Réponse de Karine Vallée, AEAP : Ce sujet sera intégré dans le plan d'actions. Le modèle hydrogéologique pourra également intégrer cette gestion sous réserve de faisabilité.

Remarque de Nicolas Debrabant, élu de la Chambre d'Agriculture : La question sur la faisabilité des retenues sur le territoire est à étudier. Par exemple, sur certains territoires en

Belgique, les zones d'expansions de crues (ZEC) sont approfondies et utilisées pour d'autres usages.

Réponse d'Antea Group : Les résultats de l'étude détermineront les besoins d'amélioration pour la gestion de la ressource, notamment en identifiant les unités de gestion qui seraient en tension (volumes prélevés > volumes prélevables), et celles qui seraient à l'équilibre. Ces éléments pourront ensuite faire l'objet de propositions dans le cadre du plan d'actions.

Remarque : Il a mentionné qu'avec le dérèglement climatique la pluviométrie passera de 700 mm à 1200 mm par an.

Réponse d'Antea Group : Cette valeur sera vérifiée dans le cadre du volet « climat » de l'étude.

Besoins en eau de la Belgique

- **Remarque :** Le SAGE de la Scarpe Aval est à la frontière avec la Belgique.

Réponse d'AnteaGroup : L'étude HMUC prévoit des échanges pour prendre en compte les besoins et les actions existantes en Belgique dans le cadre de la gestion de l'eau. De manière générale, l'étude n'ignorera pas les besoins des territoires alentours, que ce soit à l'amont (Scarpe Amont au sens de la Scarpe, SAGE de la Sensée pour la zone amont d'alimentation de la craie...), à l'aval (Belgique).

Autre remarque

- **Question :** L'intérêt est de garder la nappe superficielle très haute pour pouvoir l'infiltrer dans la nappe de la craie ?

Réponse d'Antea Group : Sur la nappe de la surface, l'enjeu porte effectivement sur les milieux, et l'étude visera probablement à maintenir un niveau suffisant de la nappe pour permettre leur bon fonctionnement. En revanche, règlementairement, il est interdit de mélanger les eaux de deux nappes : l'eau de la nappe de surface ne pourra donc pas être utilisée pour recharger la nappe de la craie. Cela viendrait en outre dégrader la qualité des eaux de la nappe de la craie. Il faut concilier et équilibrer les milieux et les usages.

Calendrier et prochaines étapes (pages 50 et 51)

Les prochaines étapes sont les suivantes :

- Fin de la phase 0.
- Début de la phase 1 : collecte de données et analyse.
- Le prochain COTECH aura lieu le 9 avril à 9h30 en visioconférence.
- La prochaine commission thématique se déroulera en fin de phase 1 en novembre 2026.

III. CONCLUSION

Jean-Paul Fontaine, Président de la CLE du SAGE Scarpe aval, remercie l'ensemble des participants et clôture cette réunion. Il rappelle que la réunion de novembre sera sur un format différent avec les élections. Il faudra accompagner les nouveaux élus de la CLE pour la suite de l'étude.